

## PV de l'Assemblée communale ordinaire du 10 décembre 2019

19h30, ouverture de l'Assemblée Communale (ci-après AC) présidée par **Mme Claudia Soler, Syndique**. Elle informe que l'AC sera enregistrée pour les besoins de la rédaction du PV et salue les **34** participants (+ les 5 membres de l'exécutif) qui ont répondu à la convocation. L'AC a été convoquée par avis dans la Feuille Officielle du 22 novembre 2019, affiche au pilier public et « tous-ménages ». Aucune remarque n'étant formulée quant au mode de convocation, l'AC délibère valablement.

Excusé(e)s :

Mesdames Sylvie Berchier, Lydie Masset, Margot Masset et Eva Büchel Chanez

Messieurs Jean-Daniel Berchier et Mario Masset

Sont nommés scrutateurs : Messieurs Cédric Chanez et Pascal Aebischer

### Ordre du jour :

- 1) Approbation du PV de l'Assemblée communale ordinaire du 5 avril 2019 (le PV n'est pas lu étant annexé à la convocation)
- 2) Modification de la rétribution des membres du Conseil communal (annexe 3 du règlement d'organisation du Conseil communal)
- 3) Diminution du coefficient d'impôt sur les personnes physiques et morales, pour l'année 2020 uniquement, de 70% à 30%
- 4) Diminution du taux de la contribution immobilière, pour l'année 2020 uniquement, de 2‰ à 1,5‰
- 5) Budgets 2020
  - a) Budget de fonctionnement
  - b) Budget des investissements
    - i. Rénovation du bureau communal
    - ii. Rénovation des terrasses de « La Ferme »
    - iii. Rénovation des façades de l'ancien bâtiment communal
    - iv. Rénovation de la route d'accès à la déchetterie
    - v. Rénovation de la route Clos-Danet
    - vi. Raccordement de la conduite Lidl au réseau communal
    - vii. Aménagement du giratoire de la route cantonale à l'entrée du village
  - c) Rapport de la commission financière
  - d) Approbation des budgets 2020
- 6) Planification financière 2020 – 2024
- 7) Nouveau règlement sur la gestion des déchets : approbation
- 8) Informations du Conseil communal
- 9) Divers

### 1. Approbation du procès-verbal de l'AC ordinaire du 5 avril 2019

**Mme la Syndique** demande s'il y a des remarques quant au contenu du PV de l'AC ordinaire du 5 avril 2019, qui était à disposition des citoyens au bureau communal et sur le site Internet ainsi qu'envoyé avec la convocation dans le tous-ménages. Aucune remarque n'étant formulée elle en demande son approbation.

Le PV est accepté à main levée, à l'unanimité, avec les remerciements à la secrétaire.

## 2. Modification de la rétribution des membres du Conseil communal (annexe 3 du règlement d'organisation du Conseil communal)

**Madame la Syndique** propose au nom du Conseil communal d'augmenter les rétributions de l'Exécutif et des différentes commissions au 1<sup>er</sup> janvier 2020. La dernière augmentation remonte au 1<sup>er</sup> janvier 2011. Le tarif horaire passait alors de CHF 20 à CHF 25 et l'indemnité kilométrique de CHF -.50 à CHF -.70. L'investissement personnel dans la fonction de Conseiller ou Conseillère communal(e) est important et la gestion des dossiers devient de plus en plus complexe. Une rétribution plus adaptée aux prix du marché rendra la fonction plus attractive en vue des prochaines élections communales d'avril 2021. Le Service des Communes et la commission financière ont été consultés et des comparaisons faites avec les indemnités pratiquées dans d'autres communes fribourgeoises.

**M. Claude Rüttimann** précise que l'augmentation demandée représentera environ CHF 3'000 pour une année pour l'exécutif complet et les commissions.

**Madame la Syndique** demande à l'AC d'approuver la modification de la rétribution des membres du Conseil communal (annexe 3 du règlement d'organisation du Conseil communal).

La modification de la rétribution des membres du Conseil communal (annexe 3 du règlement d'organisation du Conseil communal) est acceptée à main levée, à l'unanimité. Les 5 membres du Conseil communal n'ont pas voté cet objet.

**Madame la Syndique** remercie l'AC pour sa générosité.

## 3. Diminution du coefficient d'impôt sur les personnes physiques et morales, pour l'année 2020 uniquement, de 70% à 30%

**M. Claude Rüttimann** donne quelques explications sur les raisons qui ont amené le Conseil communal à proposer cette baisse d'impôts. Il insiste bien sur le fait qu'elle ne concerne que l'année 2020 et que le taux remontera automatiquement à 70% pour 2021. Il précise que le budget 2020 a été établi avec ce nouveau taux à 30%. Une provision de CHF 80'000 pour la péréquation financière a été créée. Un excédent de revenu de CHF 142'719 est prévu.

**M. Michel Losey** souhaite connaître les causes de cette importante baisse d'impôts.

**M. Claude Rüttimann** explique qu'il s'agit d'un gain extraordinaire sur le bénéfice des personnes morales. L'information a été reçue très tardivement et le choix d'une baisse importante des impôts s'imposait.

**M. Cédric Chanez** constate que la Commune baisse ses impôts pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive. Il préférerait qu'il y ait une vision à plus long terme pour plus de stabilité. Il se dit assez mal à l'aise avec ce taux de 30%, la Commune ne contribuant à son avis pas assez aux infrastructures utilisées par les habitants de Sévaz dans les communes des alentours. Il propose d'augmenter les participations financières aux sociétés locales et aux autres communes mettant à disposition leurs infrastructures.

**M. Claude Rüttimann** répond que Sévaz n'est de loin pas la seule Commune à fonctionner sur ce modèle, en adaptant le taux d'impôt d'année en année selon les résultats financiers. Cette manière de faire permet d'être très précis dans la gestion des finances. Il est d'avis qu'aucun ménage ne fait son budget sur 5 ans.

Quant à la remarque sur les infrastructures utilisées, il répond que le Conseil communal réfléchira à cette proposition. Il précise que la Commune verse déjà des participations financières annuelles aux sociétés et qu'aucune demande formelle pour un soutien plus fort n'a été reçue.

**Madame la Syndique** précise que le Conseil communal estime qu'il faut en faire profiter les citoyens en 1<sup>er</sup> lieu.

**M. Fernand Losey** est d'avis qu'il est juste que toute la population de Sévaz profite des finances très saines de la Commune.

**Mme la Syndique** demande à l'AC d'approuver la diminution du coefficient d'impôt sur les personnes physiques et morales, pour l'année 2020 uniquement, de 70% à 30%.

La diminution du coefficient d'impôt sur les personnes physiques et morales, pour l'année 2020 uniquement, de 70% à 30% est acceptée à main levée par 38 oui et 1 non.

#### 4. Diminution du taux de la contribution immobilière, pour l'année 2020 uniquement, de 2‰ à 1,5‰

**M. Claude Rüttimann** explique que dans une même réflexion, le Conseil communal a aussi voulu faire profiter les propriétaires d'immeubles, tant dans le village qu'en zone industrielle.

**M. Noël Singy** demande le montant que représente cette diminution pour une année.

**M. Claude Rüttimann** répond que cela représente environ CHF 60'000 pour l'ensemble de la Commune.

**Mme la Syndique** demande à l'AC d'approuver la diminution du taux de la contribution immobilière, pour l'année 2020 uniquement, de 2‰ à 1,5‰.

La diminution du taux de la contribution immobilière, pour l'année 2020 uniquement, de 2‰ à 1,5‰ est acceptée à main levée par 38 oui et 1 non.

Une personne arrive à 19h55 ce qui porte à 40 le nombre des participants à cette Assemblée.

**Mme la Syndique** passe la parole à **M. Claude Rüttimann** pour la présentation du budget 2020.

#### 5. Budgets 2020

##### a) Fonctionnement

**M. Claude Rüttimann** présente le budget par chapitre. Charges CHF 1'358'580, produits pour CHF 1'501'299, excédent de revenu CHF 142'719. Il précise que le taux d'impôt à 30 centimes par franc payé à l'Etat et l'augmentation de la rétribution des membres du Conseil communal sont pris en compte.

Quelques points sont à relever :

Chapitre 3 : la contribution de CHF 12'000 pour le Conservatoire ne concerne que 4 élèves.

Chapitre 5 : le budget pour les structures d'accueil extrafamilial de jour a été sensiblement augmenté.

**Madame la Syndique** informe que selon le Canton, une Commune doit offrir le choix entre 2 structures d'accueil différentes, c'est-à-dire entre la crèche ou les mamans de jour. Une demande de subvention a été faite par une famille de Sévaz qui a choisi d'inscrire son enfant à la crèche de Grandsivaz. La subvention communale se calcule selon un barème lié aux revenus des parents. Actuellement M. le Préfet étudie ce dossier car de nombreuses communes n'ont pas eu connaissance de ces exigences et se trouvent à devoir verser aux crèches d'importantes subventions qui n'ont pas été prévues aux budgets. Cette affaire est à suivre.

Chapitre 6 : les frais d'éclairage public ont été baissés. L'installation du nouvel éclairage public a pris un certain retard. Les travaux ne se feront pas avant février 2020.

Chapitre 7 : quelques fuites d'eau ont été constatées. Une entreprise va être mandatée pour les détecter. Un bureau d'ingénieur a été mandaté pour établir le nouveau règlement sur l'épuration.

Chapitre 9 : à noter qu'en 2020 les subsides pour l'immeuble « La Ferme » vont tomber. Il faudra alors réfléchir sur la manière d'adapter les loyers pour les personnes à faible revenu.

**M. Claude Rüttimann** précise que personne ne sera à la rue. Il informe que pour les 2 immeubles communaux un CECB a été établi. Ce dernier renseigne sur la qualité d'isolation et la consommation d'énergie en général. Les 2 immeubles sont chauffés au mazout. Selon la loi, si un brûleur tombe en panne, la Commune n'a pas le droit de le remplacer. Il faut alors changer de système de chauffage et passer à une énergie renouvelable. Le Conseil communal se prépare à cette éventualité et va procéder si nécessaire à des travaux d'isolation.

Le budget de fonctionnement ne suscitant plus de question, **M. Claude Rüttimann** passe au budget d'investissement.

##### b) Investissements

L'investissement total pour 2020 se monte à CHF 497'000.

**M. Claude Rüttimann** passe à la présentation des projets d'investissements.

**i. Rénovation du bureau communal CHF 16'000**

**Madame la Syndique** explique qu'il n'y a qu'un poste de travail pour 2 employées. L'idée est de créer un 2<sup>ème</sup> poste de travail, de remplacer la moquette qui date de 1989 par un parquet et de refaire la peinture. Financement par des liquidités.

**ii. Rénovation des terrasses de « La Ferme » CHF 18'000**

**M. Johan Michel** explique que toutes les dalles ont bougé. Elles vont être enlevées et replacées correctement. Les haies de thuyas vont être coupées et remplacées par des séparations. Financement par des liquidités.

**iii. Rénovation des façades de l'ancien bâtiment communal CHF 15'000**

**M. Johan Michel** explique que les façades se sont dégradées à cause de l'humidité. Elles seront entièrement rénovées. Financement par des liquidités.

**iv. Rénovation de la route d'accès à la déchetterie CHF 245'000**

**M. Claude Rüttimann** explique que ce nouveau projet est plus cher que celui présenté l'an passé. Suite à des investigations, carottages et autres, il a en effet été constaté que la route doit être renforcée sur la totalité de sa surface. Elle est fréquentée par de nombreux poids lourds. Il est prévu de créer une zone plus sécurisée à l'approche de l'entrée de la déchetterie. Cela se fera via des signalisations. Les bordures seront en pavés. Financement par des liquidités.

**v. Rénovation de la route Clos-Danet CHF 70'000**

Ce tronçon a été emprunté pendant des années par le bus TPF, ce qui l'a fortement dégradé. **M. Patrick Annen** explique qu'il est prévu de rénover le tronçon depuis la route cantonale jusqu'à l'ancien arrêt de bus avec un coffrage de 70cm de chaque côté. Un tapis de 35mm sera ensuite posé sur toute la surface. Financement par des liquidités.

**vi. Raccordement de la conduite Lidl au réseau communal CHF 45'000**

**M. Patrick Annen** explique que le raccordement dans la chambre du GRAC, le compteur d'eau et les honoraires n'avaient pas été prévus dans le devis par l'ingénieur. Financement par des liquidités.

**vii. Aménagement du giratoire de la route cantonale à l'entrée du village CHF 58'000**

**M. Claude Rüttimann** relève que l'idée du thème du Bowling s'imposait. Le projet a été réalisé par **M. Pascal Emmenegger**, habitant du village et l'animation par **M. Sylvain Carrard**. A l'aide d'images de synthèse et d'une vidéo le projet est présenté à l'AC. Des travaux de génie civil et d'éclairage devront être réalisés. Si le projet devait voir le jour, il n'y aurait pratiquement plus d'entretien à prévoir. Actuellement l'entretien annuel coûte environ CHF 2'000.

**M. Pascal Emmenegger** informe que la boule et les quilles seront en ferraille. Le pourtour sera en granit dans des couleurs naturelles. Il est prévu 4 éclairages de chaque côté. Il y aura des inscriptions sur les quilles, Strike, Split et Spare. Il travaille sur ce projet depuis près de 2 ans.

**Mme Marlène Carrard** est d'avis que l'éventualité d'un refus du projet par le Canton existe.

**M. Claude Rüttimann** répond que le Canton apprécie les projets tels que celui-ci avec une structure centrale qui tend à ralentir le trafic.

**M. Yann Moret** trouve le projet relativement beau, mais déplore le fait de faire de la publicité à une entreprise du village.

**M. Claude Rüttimann** est d'avis que Sévaz est souvent associée au Bowling bien au-delà des frontières broyardes.

**M. Olivier Golly** est d'avis que le projet manque de verdure. Les origines du nom de Sévaz veulent dire « forêt » et il aurait trouvé beau de prendre comme symbole l'arbre. Il relève encore que la zone devant l'arrêt de bus ne ressemble à rien. Il pense aussi que la Commune peut assumer des coûts d'entretien. Il déplore encore qu'il n'y ait pas de plan B.

**M. Claude Rüttimann** répond que la zone verte devant l'arrêt de bus est une prairie fleurie et que les fleurs ne seront visibles que la 2<sup>ème</sup> ou la 3<sup>ème</sup> année après les semis.

**M. Fernand Losey** trouve le projet très bien et constate que de plus en plus de communes optent pour des aménagements nécessitant peu d'entretien.

**M. Cédric Bossart** est d'avis que le projet est certes beau mais trop onéreux. Il opterait pour un aménagement plus simple.

**Mme Marlène Carrard** propose de présenter le projet aux autorités cantonales avant le vote pour avoir un préavis sur sa faisabilité.

**M. Clément Oberson** est d'avis que c'est un très beau projet. Les aménagements avec des fleurs sont de moins en moins réalisés du fait des charges d'entretien.

**M. Cédric Chanez** rejoint l'avis de M. Olivier Golly. Il relève que les haies autour de l'immeuble de la ferme ont été remplacées par des barrières et qu'au rond-point on va enlever l'herbe pour mettre des pierres. Il est d'avis que notre monde a besoin de verdure et de nature.

**M. Grégory Aeberhard** est d'avis que le projet ne s'intègre pas bien dans l'environnement et qu'il paraît lourd par rapport au nouvel arrêt de bus réalisé dans une structure légère en bois et la prairie fleurie.

**M. Bruno Guerra** est d'avis que le projet est beau mais ce qui le dérange, c'est la structure métallique qui va rouiller. Il propose de mettre de la couleur.

**M. Pascal Emmenegger** répond qu'il est possible de fabriquer les éléments en couleur mais le surcoût sera très important de l'ordre de CHF 20'000.

**M. Claude Rüttimann** précise que le financement se fera par des liquidités.

#### **c) Rapport de la commission financière**

**M. Jean-Marc Losey**, président de la Commission financière, donne lecture du rapport. Réunion le 12 novembre 2019. Il a été constaté que les prévisions correspondent à la réalité et que les investissements seront profitables à la Commune. Il demande à l'AC d'approuver les budgets de fonctionnement et d'investissements 2020.

#### **d) Approbation des budgets 2020**

##### **Budget de fonctionnement**

**Mme la Syndique** demande à l'AC d'approuver le budget de fonctionnement 2020.

Le budget de fonctionnement 2020 est accepté à main levée à l'unanimité.

##### **Budget des investissements 2020**

**Mme la Syndique** demande à l'AC d'approuver le budget des investissements 2020 point par point.

#### **i. Acceptez-vous la rénovation du bureau communal pour un montant de CHF 16'000 et son financement ?**

La rénovation du bureau communal pour un montant de CHF 16'000 et son financement sont acceptés à main levée à l'unanimité.

#### **ii. Acceptez-vous la rénovation des terrasses de « La Ferme » pour un montant de CHF 18'000 et son financement ?**

La rénovation des terrasses de « La Ferme » pour un montant de CHF 18'000 et son financement sont acceptés à main levée à l'unanimité.

#### **iii. Acceptez-vous la rénovation des façades de l'ancien bâtiment communal pour un montant de CHF 15'000 et son financement ?**

La rénovation des façades de l'ancien bâtiment communal pour un montant de CHF 15'000 et son financement sont acceptés à main levée à l'unanimité.

**iv. Acceptez-vous la rénovation de la route d'accès à la déchetterie pour un montant de CHF 245'000 et son financement ?**

La rénovation de la route d'accès à la déchetterie pour un montant de CHF 245'000 et son financement sont acceptés à main levée à l'unanimité.

**v. Acceptez-vous la rénovation de la route Clos-Danet pour un montant de CHF 70'000 et son financement ?**

La rénovation de la route Clos-Danet pour un montant de CHF 70'000 et son financement sont acceptés à main levée par 39 oui et 1 abstention.

**vi. Acceptez-vous le raccordement de la conduite Lidl au réseau communal pour un montant de CHF 45'000 et son financement ?**

Le raccordement de la conduite Lidl au réseau communal pour un montant de CHF 45'000 et son financement sont acceptés à main levée à l'unanimité.

**vii. Acceptez-vous l'aménagement du giratoire de la route cantonale à l'entrée du village pour un montant de CHF 58'000 et son financement ?**

L'aménagement du giratoire de la route cantonale à l'entrée du village pour un montant de CHF 58'000 et son financement sont acceptés par 34 oui, 5 non et 1 abstention.

**Mme la Syndique** demande à l'AC d'approuver le budget des investissements 2020 dans sa globalité.

Le budget d'investissement 2020 est accepté à main levée à l'unanimité.

**M. Claude Rüttimann** remercie Mme Mireille Marmy, boursière communale, pour son excellent travail.

## **6. Planification financière 2020 – 2024**

**M. Claude Rüttimann** présente brièvement la planification financière 2020-2024. Elle a été établie en prenant en compte divers éléments. Elle donne ainsi un aperçu de la situation financière future qui semble très stable.

**M. Cédric Chanez** demande quel taux d'impôt a été appliqué après 2020 dans cette planification.

**M. Claude Rüttimann** répond qu'il a pris le taux de 30%. Il précise que le Conseil communal n'a pas eu de discussion avec les entreprises pour évaluer les rentrées fiscales dans le futur.

**M. Cédric Bossart** est d'avis qu'il serait opportun d'avoir des contacts réguliers avec les entreprises pour avoir une meilleure vision à moyen terme.

**M. Claude Rüttimann** fait rapidement le tour des projets d'investissement à venir tels que les EMS, le Cycle d'orientation et l'EPARSE. Le Conseil communal suit l'évolution avec attention et les budgets seront adaptés d'année en année. A noter encore que le projet Landi Centre à la sortie du village direction Estavayer a été abandonné et le rond-point nécessaire ne se réalisera pas. Le Conseil communal attend la réaction du Service des ponts et chaussées. Le chauffage des 2 immeubles communaux sera en principe changé en 2022. Un projet d'aménagement de la bande herbeuse devant le garage à la zone industrielle est aussi à l'étude. Le nouveau règlement concernant l'épuration est en élaboration chez un bureau d'ingénieur. En discussion également la création d'un grand centre de renfort pour les pompiers de toute la Broye (ECALEX). A prévoir l'entretien du 2<sup>ème</sup> chemin de remaniement en dessous de la ferme de M. Eloi Losey en direction de Montbrelloz.

## **7. Nouveau règlement sur la gestion des déchets : approbation**

**Mme la Syndique** indique que le règlement était à disposition sur le site Internet et au bureau communal dès le 22 novembre 2019 pour consultation.

**Mme la Syndique** demande à l'AC d'approuver le nouveau règlement sur la gestion des déchets.

Le nouveau règlement sur la gestion des déchets est approuvé par 31 oui et 9 abstentions.

## 8. Informations du Conseil communal

**Madame la Syndique** souhaite à toute l'Assemblée une bonne année 2020 et signale au passage qu'une erreur de date s'était glissée dans les vœux adressés à la population sur le bulletin d'information.

## 9. Divers

**M. Noël Singy** signale que la route menant à la STEP derrière RG Récupération SA est jonchée de déchets et qu'il faut en informer RG Récupération SA.

**M. Johan Michel** répond que cela a déjà été fait.

**M. Pascal Emmenegger** demande que la Commune taille la haie bordant sa parcelle d'environ 50 cm en largeur.

**M. Johan Michel** répond que cela est prévu.

**M. Cédric Chanez** souhaiterait que la Commune fasse quelque chose de visionnaire avec le plan communal des énergies dans le cadre de la révision de son PAL. La stratégie énergie 2050 a été approuvée par la Confédération et le Canton a la volonté d'aller dans le sens d'un tournant énergétique. Il trouverait intéressant que la Commune amène sa pierre à l'édifice.

**M. Claude Rüttimann** répond que le premier plan communal des énergies avait été refusé par le Canton. Tout a été repris à zéro par Madame Léna Moser et le Conseil communal attend la nouvelle version prochainement.


**M. Cédric Chanez** rend le Conseil communal attentif au fait que le premier plan avait déjà été établi par la même personne et qu'il contenait énormément d'erreurs. Il conseille dès lors d'avoir un œil très critique sur ce mandat.


**M. Claude Rüttimann** répond que ce sera le cas.

La parole n'étant plus demandée, **Mme la Syndique** remercie chacun pour sa présence et clôt l'AC à 21h02.

Elle informe que Monsieur Olivier Golly, habitant de Sévaz depuis le 5 août 2010, a été naturalisé le 4 juillet 2019 et est ainsi devenu citoyen de la Commune. Pour fêter cet événement il offre ce soir le vin et il en est chaleureusement remercié. M. Golly est applaudi par l'AC.

Ainsi fait à Sévaz le 12 décembre 2019

  
Claudia Soler  
Syndique



  
Madeleine Vioget  
Secrétaire communale